

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID: 033-253306310-20220323-2022_02_22-BF

L'an deux mille vingt deux, le 23 mars 2022 à 9 heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation : 14 mars 2022

<u>Etaient présents en visioconférence</u> : Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Jean PROU, M. Jacky BOTTON, Mme Célia MONSEIGNE, M. Louis CAVALEIRO, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, M. Olivier ESCOTS, M. Philippe LABRIEUX, M. Cyril PENAUD

<u>Etaient absents représentés</u> : Mme Pascale GOT, pouvoir à Mme MONSEIGNE ; M. Stéphane LEBOT, représenté par Mme SAINTOUT ; Mme Lydia HERAUD, représentée par Mme MARIE-REINE-SCIARD ;

<u>Etaient excusés</u> : Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Stéphane COTIER, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

<u>Etaient également présents</u> : Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : M. Cyril PENAUD

Membres en exercice: 16 Pour: 11
Membres présents: 10 Contre: 0
Suffrages exprimés: 11 Abstention: 0

Délibération N°2022-02-22 - Approbation du Budget Annexe CORDOUAN 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-11; Vu l'instruction budgétaire et comptable;

Il est décidé à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article 1. D'adopter le projet de Budget Annexe CORDOUAN 2022 du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 645 000.00 € et pour la section d'investissement à 73 377.78 €;

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont inscrites dans les chapitres suivants :

| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 187 096.89 € |
|---|--------------------|
| Chapitre 012 - Charges de personnel | 350 201.00 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 37 000.00 € |
| Chapitre 022 – Dépenses imprévues | 10 000.00 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 45 300.00 € |
| Chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre sections | <u>15 402.11 €</u> |
| | |

645 000.00 €

Les recettes de fonctionnement sont inscrites dans les chapitres suivants :

| | 645 000.00 € |
|--|---------------------|
| R 002 – résultat reporté | <u>187 013.02 €</u> |
| | 457 986.98 € |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | <u>94 000.00 €</u> |
| Chapitre 74 - Dotations et participations | 96 000.00 € |
| Chapitre 70 - Produits services, domaine et ventes div | 267 986.98 € |



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID: 033-253306310-20220323-2022_02_22-BF

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont inscrites dans les chapitres suivants : Chapitre 21 - Immobilisations corporelles 73 377.78 €

Les recettes d'investissement sont inscrites dans les chapitres suivants :

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 45 300.00 € Chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections 15 402.11 €

R 001 Solde d'exécution positif reporté 60 702.11 € 12 675.67 €

73 377.78 €

Article 2. De solliciter les subventions correspondantes auprès du Département de la Gironde, du Département de la Charente-Maritime et de la Région Nouvelle-Aquitaine;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2022

La Présidente Françoise DE ROFFIGNAC

mdicar Mixte our le le le le popement Durable de l'Estuaire 13 ruy S. Slovid, 82390 BLAYE 05.57.42.28.76 Contact@smiddest.fr

306 310 00058